



## Conditions de garantie

### Tous les articles design de Bolia sont garantis 10 ans

Chez Bolia, notre principale mission est de concevoir de belles créations design de qualité durable en matériaux naturels et fabriqués à la main par des artisans professionnels. C'est pourquoi nous offrons une garantie de 10 ans sur toutes nos créations design, mais nous nous attendons à ce qu'elles durent plus longtemps.

Notre garantie est valable selon les modalités prévues par ces conditions de garantie, et il s'agit d'un service supplémentaire que nous offrons en plus du droit de réclamation légal, voir la loi sur la vente.

### Que couvre la garantie?

La garantie couvre tous les défauts de fabrication et de matériaux de tous les articles design de notre collection et garantit la réparation de tout dommage ou l'échange du produit pendant la période de garantie.

### Quelle est la durée de validité de la garantie?

La garantie est valable 10 ans à compter de la date d'achat du produit dans un magasin Bolia ou à compter de la date de livraison du produit chez vous par Bolia. Vous pouvez faire valoir la garantie là où le produit a été acheté. Pour faire valoir la garantie, vous devez pouvoir apporter la preuve du lieu et de la date d'achat ou de livraison de l'article en présentant un reçu avec les conditions de garantie y afférent.

Afin qu'un défaut du produit puisse être couvert par la garantie, la demande doit être notifiée à Bolia dans un délai raisonnable après identification du défaut.

### Qu'est-ce que la garantie ne couvre pas?

- L'usure normale, les marques de coupe, les rayures ou autres dommages causés par une utilisation inappropriée, un accident, un choc ou tout dommage et décoloration venant de l'extérieur occasionné par une utilisation ou une manipulation inappropriée.
- Les dommages et décolorations subis en raison du manque d'entretien ou d'un entretien inapproprié conformément aux instructions d'entretien de Bolia.
- Les produits incorrectement stockés, assemblés ou utilisés, utilisés abusivement ou modifiés, ainsi que les produits exposés à des amplitudes thermiques élevées, placés à la lumière directe du soleil ou dans un environnement inapproprié pour le produit. Par exemple à l'extérieur ou dans une salle de bain.
- Nous n'accordons pas de garantie sur un produit de remplacement lorsque la garantie a déjà été accordée. Autrement dit, en cas d'échange, la garantie prend fin et le nouvel article n'est pas couvert par la garantie de 10 ans. Il est en revanche soumis au droit de réclamation général, voir la loi sur la vente.

### Comment procédons-nous pour réparer un défaut?

Lorsque vous nous notifiez un défaut, Bolia examine le défaut pour évaluer dans quelle mesure il est couvert par la garantie. Puis Bolia détermine si le dommage peut être réparé ou si le produit doit être échangé. Bolia prend à sa charge les frais d'échange ou de réparation du ou des composants concernés, ainsi que les éventuels frais d'expédition jusque dans le pays de fabrication d'origine du produit. Si le produit ne fait plus partie de la gamme, Bolia estimera et déterminera quel produit de remplacement serait approprié. Si le dommage peut être réparé, la réparation sera effectuée par Bolia ou par un partenaire choisi par Bolia, et avec les moyens nécessaires. Le défaut sera alors réparé sans autre possibilité de réduction du prix ni autre compensation.